



TRANSPORTS SCOLAIRES 2022-2023

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

ST-GIBRIEN > ÉCOLES DE FAGNIERES



Mon enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../20.....

Classe : Ecole :

- Mon enfant possède déjà une carte SIMPLICITES.**
Il conserve sa carte qui sera automatiquement rechargée pour la rentrée sans que vous n'ayez à vous déplacer.

Sa carte SIMPLICITES



- Mon enfant possédait une carte SIMPLICITES mais ne l'a plus.** Un duplicata de carte SIMPLICITES lui sera fait au tarif de 7,15€.

- Mon enfant n'a encore jamais eu de carte SIMPLICITES.** Joignez une photo récente de votre enfant à ce dossier. Sa première carte SIMPLICITES est gratuite.



Responsable légal

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

- J'accepte de recevoir par voie postale des informations commerciales de la part de SITAC

Tél. :

E-Mail :

- J'accepte de recevoir à cette adresse e-mail des informations concernant le réseau SITAC (perturbations, informations diverses, offres commerciales...)
- J'accepte de recevoir à ce numéro de téléphone des alertes INIMO (perturbations sur le service emprunté par votre enfant).

HORAIRES 2022-2023

TRAJET ALLER	Matin	Après-midi
POINTS D'ARRÊTS	Circuit Raisin	Circuit Raisin
SAINT-GIBRIEN	8:10	13:40
LES COLLINES	8:20	13:50
ÉCOLES DES TILLEULS	8:25	13:55
TRAJETS RETOUR	Matin	Après-midi
POINTS D'ARRÊTS	Circuit Raisin	Circuit Raisin
ÉCOLES DES TILLEULS	12:10	16:35
LES COLLINES	12:15	16:40
SAINT-GIBRIEN	12:25	16:50

POINT DE RAMASSAGE LE MATIN

(un point de ramassage unique toute l'année)

- SAINT-GIBRIEN

POINT DE DESCENTE LE MATIN

(un point de descente unique toute l'année)

- LES COLLINES
- ÉCOLE DES TILLEULS

Pièces jointes au dossier



- Mon enfant est toujours en possession de sa carte ou il s'agit de sa 1ère carte : je joins simplement ce formulaire complété, **le montant de l'abonnement étant directement pris en charge par la commune de St-Gibrien.**
ou
- Mon enfant n'est plus en possession de sa carte : je joins un chèque de 7,15€ en sus du formulaire afin de bénéficier d'un duplicata de carte.
- Je joins une photo de mon enfant **avec son nom au dos** s'il s'agit d'une première carte.
- Je joins une enveloppe pré-timbrée par élève pour recevoir la nouvelle carte à domicile.
(rappel : aucun envoi de carte ou déplacement n'est nécessaire pour les enfants possédant déjà une carte SIMPLICITES).

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de ventes (disponibles sur www.sitac.net) et en acceptant les conditions.

Ce dossier, complété et accompagné des éventuelles pièces jointes est à retourner par courrier avant le **30 juin 2022*** à :

KEOLIS Châlons-en-Champagne
Chemin des Grèves BP 68
51006 Châlons-en-Champagne CEDEX

Fait à : Le/...../2022

Signature du représentant légal :

*Tout dossier non remis avant le 30 juin 2022 sera mis en liste d'attente. Nous vous rappelons que tout élève doit être muni de sa carte dès le 1er jour de la rentrée scolaire, sous peine de devoir régler son voyage auprès du conducteur 1,20€.